

ERASMUS + EN FRANCE : INFOS CLES






Erasmus + est le programme de l'**Union européenne** pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Ce sont des opportunités de mobilités et de partenariats pour les acteurs de l'enseignement scolaire, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur, de l'éducation des adultes, de la jeunesse et du sport.

Depuis la création d'Erasmus en 1987, plus de 10 millions de personnes en ont bénéficié.

Le budget d'Erasmus + est de 16,7 milliards d'euros pour la période 2014-2020, dont 1,2 milliards d'euros pour la France gérés par l'**Agence Erasmus+ France / Education Formation** (130 agents à Bordeaux).

Erasmus + est la **1^{ère} réalisation concrète de l'UE aux yeux des Français** (sondage BVA de mai 2017)

En 2018, l'Agence Erasmus+ France a financé 85 409 mobilités Erasmus+ pour différents publics :

			MOBILITÉS ACCORDÉES 2018
	Formation professionnelle	Lycéens pro, alternants, stagiaires	18 468
		Enseignants, formateurs	6 393
	Enseignement supérieur - En Europe	Etudiants	47 276
		Enseignants, personnels	4 202
	Enseignement supérieur - Hors Europe	Etudiants	2 079
		Enseignants, personnels	1 925
	Enseignement scolaire	Enseignants, personnels	4 265
	Education des adultes	Formateurs	801
TOTAL			85 409

Le programme Erasmus + permet de partir dans 34 pays¹ en Europe et 167 pays hors d'Europe.

La **bourse Erasmus +** est de 750 à 1 000€ par mois en formation professionnelle et de 170 à 520€ par mois dans l'enseignement supérieur. Elle peut être cumulée avec des aides nationales et locales.

60% des apprenants de la formation professionnelle bénéficiant d'une mobilité Erasmus + sont des jeunes d'**origine sociale populaire** et 39% des étudiants Erasmus + se déclarent **boursiers sur critères sociaux**.

Les #ErasmusDays seront célébrés les 10, 11 et 12 octobre 2019
(1 435 événements dans 39 pays en 2018).

¹ Les 28 pays membres de l'Union européenne, ainsi que la République de Macédoine du Nord, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Serbie et la Turquie.

N°1 : Erasmus serait un programme d'échanges pour les étudiants -> FAUX

Le programme Erasmus + (2014-2020) rassemble et remplace les anciens programmes européens d'échanges pour les étudiants (Erasmus), pour les lycéens professionnels et apprentis (Leonardo da Vinci), pour les élèves et enseignants (Comenius), pour les adultes (Grundtvig) et le programme « Jeunesse en action ».

Les bénéficiaires d'Erasmus + en éducation et formation sont : les élèves, les enseignants et personnels de l'enseignement scolaire (de la maternelle au baccalauréat), les apprentis et formateurs de la formation professionnelle, les demandeurs d'emploi, les étudiants, les professeurs et personnels de l'enseignement supérieur, les formateurs de l'éducation des adultes...

N°2 : Erasmus bénéficierait uniquement aux jeunes issus de milieux favorisés -> FAUX

Dans l'enseignement supérieur, 39% des étudiants en Erasmus + sont **boursiers sur critères sociaux** et 12% sont en situation de grande vulnérabilité.

En formation professionnelle, 60% des jeunes en Erasmus + sont d'**origine sociale populaire**, et 50% font face à des obstacles économiques, géographiques et de santé. (source : [Note de l'Observatoire n°10](#))

Les écoles primaires et collèges classés en Réseau d'Education Prioritaire (REP/REP+) sont représentés en proportion plus importante dans le programme Erasmus + (24,6%) que leurs poids dans l'ensemble des établissements au niveau national (13,4%).

N°3 : Erasmus serait réservé aux jeunes de moins de 30 ans -> FAUX

Il n'y a pas de limite d'âge pour participer à Erasmus +. Pour bénéficier d'une mobilité ou participer à un partenariat Erasmus +, il suffit d'être rattaché à un établissement d'éducation ou de formation. Erasmus + bénéficie à des élèves d'école primaire, de collège, de lycée, de CFA, d'université et d'école, mais aussi inscrits à Pôle emploi, dans les missions locales, ou encore dans les associations et les organismes de formation continue.

N°4 : Erasmus, ce serait beaucoup de fête et pas beaucoup de travail -> FAUX

L'auberge espagnole, c'est dépassé ! Plus de la moitié des bénéficiaires Erasmus + (tous secteurs confondus), et au moins un étudiant sur trois, part pour faire un stage en entreprise.

Erasmus + est un outil pour l'emploi qui permet à chacun de développer des **compétences** (linguistiques, professionnelles, transversales...) et d'améliorer son intégration professionnelle et sociale. 86% des apprentis et apprenants de la formation professionnelle perçoivent une amélioration de leur **employabilité** suite à une mobilité Erasmus +.

Les jeunes qui ont réalisé une période de mobilité encadrée à l'étranger trouvent, en moyenne, un emploi en 2,9 mois contre 4,6 mois pour les autres.

N°5 : Erasmus, ce serait des séjours dans les capitales européennes -> FAUX

Erasmus + bénéficie aux établissements de formation à travers tous les territoires en Europe, y compris dans les **zones rurales**. 417 établissements d'enseignement agricole (CFA, lycées agricoles, Maisons Familiales et Rurales, EPLEFPA, écoles supérieures d'agronomie...) participent actuellement au programme Erasmus + pour faire partir leurs élèves en mobilité à travers l'Europe, permettre des échanges de bonnes pratiques entre formateurs et contribuer à l'innovation pédagogique dans ce secteur. Entre 2014 et 2018, 20 012 jeunes de l'enseignement agricole sont ainsi partis en mobilité Erasmus +.

De plus, depuis 2016, 167 pays hors Europe sont également accessibles, soit 202 pays participants !

Erasmus +, ce sont aussi des coopérations entre établissements, impliquant souvent des entreprises : 50% des partenaires de projets Erasmus + sont des acteurs du secteur privé.

Des coopérations au service de l'innovation

Erasmus+ finance des projets visant à renforcer les liens entre les entreprises et les établissements de formation pour stimuler l'innovation et concevoir des formations en réponse aux besoins identifiés sur le marché du travail. Grâce à des échanges de pratiques et des projets novateurs, les bénéficiaires Erasmus+ créent aujourd'hui l'école de demain.

Un levier pour les territoires

Erasmus + alloue des subventions européennes aux établissements d'enseignement et de formation qui portent des projets de mobilité et de partenariat de qualité à travers la France. Les **collectivités locales** peuvent coordonner des projets Erasmus + pour organiser la mobilité internationale dans les établissements d'éducation et de formation de leurs territoires.

En 2019, 7 **Régions** (Bretagne, Centre Val de Loire, Grand-Est, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine, Normandie et Occitanie) et 24 groupements académiques ou rectorats coordonnent des projets Erasmus +. Le programme est utilisé pleinement en Ile-de-France, en Auvergne Rhône Alpes et en Nouvelle Aquitaine. La Réunion, la Martinique et la Corse se démarquent par un très bon niveau de financement par habitant.

La forte implication de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole représente 27% des mobilités Erasmus + en formation professionnelle (CFA, lycées agricoles, Maisons Familiales et Rurales, EPLEFPA...).

417 établissements d'enseignement agricole sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) ont capté 59,6 millions d'euros sur la période 2014-2018, soit 8,2% du budget Erasmus + décentralisé à la France, permettant à 20 012 jeunes de l'enseignement agricole de partir en mobilité Erasmus +.

Une Agence nationale à Bordeaux

Opérateur national de la mobilité Erasmus +, l'Agence Erasmus+ France / Education Formation emploie 130 personnes à Bordeaux pour gérer 95% des fonds Erasmus + décentralisés à la France par l'UE pour la mise en œuvre du programme. L'Agence assure la promotion du programme, le suivi, l'évaluation et la valorisation des projets Erasmus+ en éducation et formation.

N.B. : Le volet Jeunesse et Sport du programme Erasmus + est géré par l'agence du service civique à Paris.

Un site de données publiques

Le site internet www.staterasmus.fr lancé en mars 2018 donne accès aux données sur le financement du programme Erasmus +, la répartition territoriale, les chiffres sur les mobilités et partenariats. Il rend visible la distribution des subventions européennes et garantit la transparence des fonds européens.

CONTACT PRESSE

Anne-Sophie Brieux / anne-sophie.brieux@agence-erasmus.fr / 05 56 00 94 41